

Processus référendaire d'affiliation de l'AEENAP à l'Union étudiante du Québec

L'AEENAP représente l'ensemble des étudiantes et étudiants de l'École nationale d'administration publique (ENAP) et celle-ci a historiquement été membre d'une association nationale dans le but de poursuivre et effectuer de manière appropriée la représentation politique et institutionnelle de ses membres. Depuis plusieurs années, l'AEENAP était membre de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). Suite à la dissolution de celle-ci en 2015, l'AEENAP est maintenant à la recherche d'un véhicule national. Dans cette optique, l'AEENAP a organisé une consultation référendaire auprès de ses membres. Vous trouverez dans ce document un résumé du processus, les résultats de la consultation ainsi qu'un exemple de résolution d'adhésion à l'Union étudiante du Québec.

INFORMATION SUR LE VOTE

La question référendaire fut la suivante :

Question référendaire

Acceptez-vous que l'Association des étudiants de l'École d'administration publique (AEENAP) devienne membre de l'Union étudiante du Québec, moyennant une cotisation non remboursable et payable à l'AEENAP de 4,50 \$ par membre, par session, et ce, indexé à l'IPC*.

**IPC fait référence à l'indice des prix à la consommation, tel qu'énoncé par Statistique Canada et peut varier d'environ 1 à 3 % par année.*

La période de vote a été du 20 au 24 février 2017. Les 1597 étudiantes et étudiants de l'AEENAP furent invités à voter par courriel. Chacun d'entre eux a reçu un courriel de la firme de sondage SOM qui les invitait à voter pour la question référendaire. Un rappel fut envoyé le mercredi 22 février aux étudiantes et étudiants n'ayant pas voté pour leur rappeler d'effectuer leur choix.

Les équipes de l'UEQ et de l'AEENAP furent présentes sur le terrain pendant l'ensemble du processus de vote pour répondre aux questions et aider les étudiantes et étudiants à voter.

RÉSULTATS DU RÉFÉRENDUM

Les équipes de l'AEENAP et de l'UEQ ont reçu les résultats du référendum le 24 février 2017 à 23 h 59 et en voici le détail :



le projet VOTE17117

Tableaux de fréquences pour

VOTE Acceptez-vous que l'Association des étudiants de l'École d'administration publique (AEENAP) devienne membre de l'Union étudiante du Québec, moyennant une cotisation non remboursable et payable à l'AEENAP de 4,50 \$ par membre, par session, et ce, indexé à l'IPC . IPC fait référence à l'indice des prix à la consommation, tel qu'énoncé par Statistique Canada et peut varier d'environ 1 à 3 % par année.

	Freq	Avec NSP		Sans NSP	
		%	% Cum	%	% Cum
Oui	257	74,7	74,7	80,6	80,6
Non	62	18,0	92,7	19,4	100,0
Abstention	25	7,3	100,0		
Total	344	100,0		100,0	

Un total de 344 votes a été enregistré avec un taux de participation de 21.54 %. En fonction de l'article 18 de la Charte des statuts et règlements de l'AEENAP, comme le quorum de 20 % a été atteint, ces résultats sont décisionnels.

Voici le tableau de résultats officiels en excluant les abstentions :

	Fréquence	%
OUI	257	80.6 %
NON	62	19.4 %

RÉSOLUTION D'ADHÉSION

Selon l'article 28 des règlements généraux de l'UEQ, l'association étudiante doit manifester de manière officielle sa volonté démocratique d'adhérer à l'Union étudiante du Québec. Pour ce faire, une résolution du conseil d'administration pourrait être envoyée à l'UEQ pour confirmer la volonté de l'AEENAP d'adhérer à l'UEQ. Voici un exemple :

Résolution d'adhésion

- *Considérant le référendum d'adhésion à l'Union étudiante du Québec qui s'est déroulé du 20 au 24 février 2017.*
- *Considérant le résultat du référendum, avec l'option du OUI à 80.6 % du vote.*
- *Considérant un taux de participation de 21.54 %*

Que le conseil d'administration de l'AEENAP transmette à l'Union étudiante du Québec une demande d'adhésion formelle à devenir membre.